

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

STAGIAIRES

STAGIAIRE EN BUREAUTIQUE (ÉTÉ 2014)

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

OFFRE DE STAGE

La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste de stagiaire en bureautique au Bureau de l'expérience-client durant la période estivale 2014.

SOMMAIRE DE LA FONCTION	Sous la supervision de la directrice de section, la personne titulaire du stage participe à la mise à jour de la documentation fonctionnelle et de la documentation de formation. Elle effectue une revue systématique de tous les documents existants et propose de nouvelles solutions de mise à jour et de classement au besoin.
EXIGENCES	<p>Être présentement inscrit au DEC en bureautique. Ce stage doit être obligatoirement crédité dans le cadre de la formation.</p> <p>Bonne connaissance de la suite Microsoft Office.</p> <p>Facilité à utiliser des outils informatiques tels que Word, Excel, PowerPoint et Outlook. La connaissance de Mind Manager sera considéré comme un atout.</p> <p>Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées telles que le sens de l'organisation, l'autonomie, l'esprit d'analyse et de synthèse, une bonne capacité à travailler en équipe et des habiletés à s'exprimer.</p>
TRAITEMENT	De 11,85 \$ à 13,35 \$ de l'heure (selon l'avancement de la formation collégiale).
HORAIRE	35 heures par semaine.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 17 au 30 avril 2014.
NUMÉRO DE CONCOURS	STAGT-023-2014.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Veuillez transmettre une lettre de motivation, un CV (en précisant votre champs d'intérêt) ainsi qu'un relevé de notes récent. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.

**ÉQUITÉ EN
EMPLOI**

La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.